



Droit à la nationalité Française

Par **Bloody**, le **13/05/2013** à **11:51**

Bonjour,

Voilà je suis Algérien et j'habite en Algérie, j'aimerais savoir si je peux avoir la nationalité française sachant que ma fille (10ans) et mon ex femme possèdent cette nationalité, et elles vivent en algérie aussi.

j'étais marié avec mon ex femme durant 5 années et nous avant eu une fille qui a maintenant 10 ans. nous nous sommes séparés à l'ammiable et c'est mon ex qui possède la garde de ma fille.

Je suis en contacte avec elles tous les jours.

actuellement je suis marié avec une autre femme et j'ai deux enfants avec elle.

Je ne sais pas si je pourrai avoir la nationalité française via ma fille, sachant que mon EX est d'accord pour le principe.

est ce qu'il y a une procédure à suivre ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **13/05/2013** à **13:32**

bjr,

êtes-vous divorcé de votre première épouse ?

votre situation ne vous permet pas, à mon avis, d'obtenir la nationalité française dont un des critères est la résidence en france et qu'un autre critère exige que le centre de vos intérêts familiaux et professionnels soit en france ce qui n'est pas le cas puisque vous vivez en algérie et que vous êtes divorcé de votre épouse française.

cdt

Par **Bloody**, le **13/05/2013** à **14:11**

Bonjour Youris,

Merci pour votre réponse. Oui je suis divorcé de ma première épouse.

J'ai entendu dire que c'est possible le faite que nous avons une fille et qui est aussi française. c'est pour cette raison que je voulais avoir plus d'informations sur cela.

j'ai eu 5 années de mariage avec elle.

Cordialement

Par **youris**, le **13/05/2013** à **15:22**

à ma connaissance le fait d'avoir des enfants français ne vous permet pas d'obtenir la nationalité française.

vous pouvez vous adresser à un consulat de france si vous désirez de plus amples explications.

vous pouvez également consulter ce lien et vous constaterez que vous ne remplissez les conditions exigées:

<http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>

cdt

Par **Bloody**, le **13/05/2013** à **15:32**

Merci beaucoup Youris pour le temps que vous m'avez donné et pour les explications qui sont très claires.

Cordialement,